

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Arrondissement de
MACON

Séance du : SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT- DEUX (7 novembre 2022)

Canton de
Mâcon-Centre

Le Conseil Municipal s'est réuni le sept novembre deux mille vingt-deux à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

**OBJET
de la délibération:**

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loic, CHERCHI Mickael, COCHET Grégory, GAUDILLERE David, MONNERY Maguy, PERRIN Jacques, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, RACINNE Christiane, ISABELLON Anne, MONTEIX Anne, VOISIN Laurent.

Etait excusée : GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loic.

Absents : BEAUDET Adrien et GARLET Teddy

**Modification du
tableau des effectifs**

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
29

Présents à la séance :
26

Le Conseil a été
convoqué le :
31 octobre 2022

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le 14 novembre 2022

Rapporteur : Mme le Maire

EXPOSE

Pour accompagner l'évolution de ses compétences et disposer des ressources permettant leur mise en œuvre, tout en favorisant le déroulement de carrière de ses agents, la ville doit régulièrement actualiser et adapter son tableau des effectifs. Il s'agit d'une obligation légale, qui permet notamment de vérifier que l'ensemble des emplois est bien inscrit au tableau des effectifs et prévu de ce fait au budget.

Aussi, le conseil municipal est invité à procéder à l'actualisation et à l'adaptation du tableau des effectifs permanents par modification du grade suivant :

Création de grade

Il convient de créer à compter du 1^{er} décembre 2022 :

- un grade d'attaché principal à temps complet pour le recrutement du directeur financier.

Suppression de grade

En conséquence il conviendra de supprimer le grade suivant à compter du 1^{er} décembre 2022 :

- un grade d'attaché à temps complet.

Le comité technique s'est réuni le 2 novembre 2022 et a émis un avis favorable.

Le conseil doit se prononcer sur cette proposition de création et de suppression de grades au tableau des effectifs.

DELIBERATION

VU le tableau des effectifs

VU l'avis favorable de la commission finances du 29 octobre 2022,

VU l'avis favorable du comité technique du 2 novembre 2022,

Le rapporteur entendu,

Après interventions de JP PETIT et de Mme le Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE la transformation de grade au tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

